

**ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**  
**DEMANDE DE DEROGATION**  
(cocher le niveau de classe à la rentrée 2019/2020)

Admission en 5<sup>ème</sup>  
 Admission en 4<sup>ème</sup>  
 Admission en 3<sup>ème</sup>  
 Admission en 6<sup>ème</sup> (hors procédure affelnet)

**DOSSIER A TRANSMETTRE AU COLLEGE DE SECTEUR :**  
 - avant le **17 mai 2019** délai de rigueur pour les élèves déjà scolarisés en Seine-et-Marne  
 - tout au long de l'année pour les élèves qui emménagent en Seine-et-Marne

Division des élèves  
Service des affectations

☎ 01 64 41 26 16

NOM - PRÉNOM de l'élève : .....

Date de naissance : ..... GARÇON  FILLE

Etablissement fréquenté en 2018/2019 : .....

Commune : ..... Classe : .....

Langue vivante 1 : ..... Langue vivante 2 : .....

Nom du collège de secteur : ..... Commune : .....

Nom du collège sollicité : ..... Commune : .....

Je soussigné(e) .....

Représentant légal  Personne en charge de l'élève  Lien avec l'élève : .....

domicilié(e) : ..... Téléphone fixe : .....

..... Téléphone portable : .....

CP : ..... ville : ..... Mél : .....@.....

sollicite une dérogation de secteur au titre de la rentrée scolaire 2019/2020 pour l'élève précité.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales, le président du Conseil général arrête le périmètre de recrutement des collèges publics.

Les élèves résidant dans ce périmètre sont affectés de plein droit dans leur collège de secteur. La famille peut cependant solliciter une dérogation pour un autre collège de Seine-et-Marne en déposant ce formulaire accompagné **obligatoirement** de toutes les pièces demandées auprès du principal du collège de secteur qui accusera-réception de la demande et la transmettra au principal du collège sollicité.

La demande pourra être satisfaite dans la **limite des capacités d'accueil restant disponibles après affectation de tous les élèves prioritaires du secteur** et sous réserve que la **décision d'orientation émise par le chef d'établissement d'origine soit conforme à la demande déposée par la famille.**

L'absence de documents ou d'information fait obstacle à l'instruction de la demande. **Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera déclaré irrecevable, la demande sera refusée.**

**Joindre impérativement à votre demande :**

- une enveloppe timbrée libellée à votre adresse
- un justificatif de domicile au nom des représentants légaux
- les pièces justificatives selon le motif de la demande (tableau ci-dessous)

Les demandes de dérogations sont instruites dans le respect de l'ordre des priorités retenues au niveau national mentionnées ci-dessous (Le rang n° 1 constitue le niveau prioritaire le plus élevé).

Cocher Le(s) Motif(s)*	Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires
	❶ Elève souffrant d'un handicap.	<u>Notification de la décision de la CDAPH</u> ou tout autre document attestant du handicap.
	❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat médical établi par le médecin scolaire.
	❸ Elève susceptible d'être boursier sur critères sociaux.	Joindre la copie de l'attribution de bourse ou à défaut <u>l'avis d'imposition ou de non-imposition 2018</u> (cf. plafonds de ressources ci-dessous).
	❹ Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2018/2019 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité ( <u>hors classe de 3<sup>ème</sup></u> ) et copie du livret de famille.
	❺ Elève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	- Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).
	❻ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (Exemples : – CHAM – SECTIONS SPORTIVES, LANGUES RARES).	Pas de pièce justificative mais l'admission dans ces sections est subordonnée à l'avis d'une commission départementale et à la capacité d'accueil du collège
	Autre : <b>Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites.</b>	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile. Les situations exceptionnelles seront étudiées au cas par cas par la directrice académique.

\*les motifs ne sont pas cumulables, seul le motif justifié le plus prioritaire sera retenu.

**PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'EVALUATION DU CRITERE N°3 « BOURSIER »**

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de l'année 2017)

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL (en euros)
1 enfant	15 189
2 enfants	18 693
3 enfants	22 198
4 enfants	25 703
5 enfants	29 209
6 enfants	32 714
7 enfants	36 218
8 ou plus	39 723

**Date et signatures des représentants légaux:**

Le dossier doit impérativement être signé par les 2 représentants légaux, à défaut l'absence de signature doit être justifiée

Le : .....

Signature :

Le : .....

Signature :

**La décision vous sera adressée uniquement par courrier postal, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.**

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne.

**PARTIE A RENSEIGNER PAR L'ADMINISTRATION**

<b>COLLEGE DE SECTEUR</b>	<b>COLLEGE SOLLICITÉ</b> (1 seul choix possible – 1 seule demande)
<p><b>DATE : .....</b></p> <p><b>SIGNATURE DU PRINCIPAL :</b></p>	<p><b>AVIS* :</b></p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DEFAVORABLE</p> <p><b><u>MOTIF SI DEFAVORABLE:</u></b></p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>CACHET DE L'ETABLISSEMENT :</b></p>	<p><b>DATE : .....</b></p> <p><b>SIGNATURE DU PRINCIPAL :</b></p>
<p>* Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les demandes de dérogation seront accordées <u>par la Directrice académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale</u>, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement sollicité après affectation des élèves du secteur.</p>	<p><b>CACHET DE L'ETABLISSEMENT :</b></p>

## SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES - Rentrée 2019

• ARTS DU CIRQUE	TOURNAN-EN-BRIE	<i>J.-B. Vermay</i>
• ATHLETISME	BUSSY-ST-GEORGES	<i>Claude Monet</i>
	MEAUX	<i>Albert Camus</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>La Grange du Bois</i>
• BADMINTON	MOISSY-CRAMAYEL	<i>La Boétie</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>N. de Condorcet</i>
	VILLEPARISIS	<i>Gérard Philippe</i>
• BASKET	MONTEREAU	<i>Pierre de Montereau</i>
• CANOE-KAYAK	LOGNES	<i>La Maillière</i>
• COURSE D'ORIENTATION	FONTAINEBLEAU	<i>International</i>
• DANSE	CLAYE-SOUILLY	<i>Parc des Tourelles</i>
• DUATHLON	FAREMOUTIERS	<i>Louise Michel</i>
• ESCALADE	ST-FARGEAU-PONTHIERRY	<i>François Villon</i>
• FOOTBALL	BUSSY-ST-GEORGES	<i>J.-Y. Cousteau</i>
	GRETZ-ARMAINVILLIERS	<i>Hutinel</i>
	MEAUX	<i>Henri Dunant</i>
	MELUN	<i>Pierre Brossolette</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>Jean Moulin</i>
	PROVINS	<i>Marie Curie</i>
	TORCY	<i>V. Schoelcher</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>H. Wallon</i>
• GOLF	BOIS-LE-ROI	<i>Denecourt</i>
• GRS	LESIGNY	<i>Les hyverneaux</i>
	VAUX-LE-PENIL	<i>La Mare aux Champs</i>
• GYMNASTIQUE	CHAMPS-SUR-MARNE	<i>Pablo Picasso</i>
	CHATEAU LONDON	<i>Pierre Roux</i>
	COMBS-LA-VILLE	<i>Les Cités Unies</i>
	MEAUX	<i>Beaumarchais</i>
• HANDBALL	AVON	<i>La Vallée</i>
	BRIE-COMTE-ROBERT	<i>G. Brassens</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>Monthéty</i>
	TORCY	<i>Louis Aragon</i>
• JUDO	DAMMARTIN-EN-GOELE	<i>Europe</i>
	GRETZ-ARMAINVILLIERS	<i>Hutinel</i>
• NATATION	PONTAULT-COMBAULT	<i>Monthéty</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>La Grange du Bois</i>
• RUGBY	MEAUX	<i>Albert Camus</i>
• TENNIS	TORCY	<i>Victor Schoelcher</i>
• VOLLEYBALL	CHESSY	<i>Le Vieux Chêne</i>
	SAINT-MARD	<i>Georges Brassens</i>
• VTT	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	<i>Les Creusottes</i>
• SECTIONS OLYMPIQUES	VULAINES-SUR-SEINE	<i>Colonel Arnaud Beltram</i>

## SECTIONS INTERNATIONALES - Rentrée 2019

- Fontainebleau - Collège International : *Britannique et allemande*
- Magny-le-Hongre – Collège Jacqueline de Romilly : *Américaine*
- Fontainebleau – Collège Lucien Cézard : *Portugaise*

## CLASSES A HORAIRES AMENAGES (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>) – Rentrée 2019

- |  |  |
|--|--|
| • Bussy-St-Georges – CLG J.-Y. Cousteau      | (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - Musique         |
| • Champs-sur-Marne – CLG Pablo Picasso       | (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - Musique         |
| • Chelles – CLG Pierre Weczerka              | (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - Musique         |
| • Meaux – CLG Henri Dunant                   | (6 <sup>e</sup> à 4 <sup>e</sup> ) - Musique         |
| • Melun – CLG Frédéric Chopin                | (6 <sup>ème</sup> uniquement) - Musique              |
| • Savigny-le-Temple – CLG Louis Armand       | (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - Musique         |
| • Villeneuve-sur-Bellot – CLG Les Creusottes | (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> ) - Arts plastiques |

*(à titre indicatif et sous réserve d'effectifs suffisants)*

## ACCUSE DE RECEPTION DEMANDE DE DEROGATION POUR L'AFFECTION EN CLASSE DE DANS UN COLLEGE PUBLIC

**⚠** Toute demande incomplète ou arrivée après 20 mai 2019 à la DSDEN sera déclarée irrecevable.

Accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire, de l'élève : .....

Le principal du collège de secteur coche la ou les priorité(s) invoquée(s), ainsi que les documents fournis dans le cadre de cette demande de dérogation.

CHOIX à cocher	Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires	Pièces déposées
<input type="checkbox"/>	❶ élève souffrant d'un handicap.	<u>Notification de la décision de la CDAPH</u> ou tout autre document attestant du handicap.	
<input type="checkbox"/>	❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat médical établi par le médecin scolaire.	
<input type="checkbox"/>	❸ élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux.	Joindre la copie de l'attribution de bourse ou à défaut <u>l'avis d'imposition ou de non imposition 2018</u> .	
<input type="checkbox"/>	❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2018/2019 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité ( <u>hors classe de 3<sup>ème</sup></u> ) et copie du livret de famille.	
<input type="checkbox"/>	❺ élève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	- Justificatif de domicile aux noms des représentants légaux. - Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur et domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).	
<input type="checkbox"/>	❻ élève devant suivre un parcours scolaire particulier. (Exemples : – CHAM – SECTIONS SPORTIVES, LANGUES RARES).	<b>Pas de pièce justificative</b> mais demande soumise à la réussite aux tests et/ou à l'avis d'une commission spécifique.	
<input type="checkbox"/>	Autre : <b>Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites.</b>	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile. Les situations exceptionnelles seront étudiées au cas par cas par la directrice académique,	

Le : ...../...../ 2019

Cachet et Signature du Principal du collège d'origine

- L'original de l'accusé-réception est à remettre à la famille par le principal du collège d'origine.
- Le dossier de demande de dérogation accompagné des pièces justificatives selon le motif et la copie de l'accusé de réception sont à retourner à la DIVEL 1 de la DSDEN 77 **au plus tard le 20 mai 2019**.